



Règles sur le concours publicitaire « Économie en folie ! »

(R.R.Q., c. L- 6, a. 19 et 20)

1. **Conditions de participation au concours ;**
Des coupons de tirage seront remis gratuitement par nos marchands à leur clientèle âgée de 18 ans et plus, que ces derniers pourront déposer à l'intérieur d'une boîte promotionnelle prévue à cet effet. Un participant ne pourra remporter qu'un prix, pendant toute la durée de l'événement.
2. **Endroit où le public doit déposer ou faire parvenir le coupon du concours ;**
Une boîte promotionnelle sera déposée du 30 mai au 2 juin prochain à nos bureaux situés au 6658, boulevard Monk à Montréal.
3. **Date et heure limites de participation au concours ;**
Le 2 juin 2018 à 15h.
4. **Description de la méthode d'attribution des prix ;**
Les coupons seront tirés au hasard par une personne externe à notre organisation du 30 mai au 2 juin 2018 à partir d'une boîte promotionnelle. La remise des prix se fera par communication téléphonique ou par courriel, afin que les gagnants puissent réclamer leur prix.
 - 4.1 **Le nombre, la description détaillée des prix offerts et la valeur de chacun d'eux ;**
Nous ferons tirer un total de 4 000 \$ en certificats d'achat SDC.MONK, selon le détail suivant : 40 tirages de 100 \$ pour un total de 4 000 \$ du mercredi au samedi, dont :
Mercredi, 30 mai 10h à 15h – 6 tirages
Jeudi, 31 mai 9h à 15h – 7 tirages
Vendredi, 1^{er} juin 9h à 15h – 7 tirages
Samedi, 2 juin 11h à 15h – 20 tirages
5. **Le lieu, la date et l'heure précise de la désignation du gagnant du prix ;**
Les tirages auront lieu à nos bureaux situés au 6658, boulevard Monk, Montréal (Québec) H4E 3J1 selon le détail suivant :

Mercredi, 30 mai 10h à 15h – 6 tirages
Jeudi, 31 mai 9h à 15h – 7 tirages
Vendredi, 1^{er} juin 9h à 15h – 7 tirages
Samedi, 2 juin 11h à 15h – 20 tirages
6. **La mention du média utilisé pour aviser les gagnants des prix ;**
Un avis se fera par une publication sur notre page FB sdcmonk/info du nom des gagnants, de plus, nous aviserons par téléphone et/ou par courriel chaque gagnant.
7. **L'endroit, la date et l'heure limites où les prix doivent être réclamés ou, selon le cas, le fait que les prix sont expédiés aux gagnants ;**
Nous communiquerons avec ce dernier, afin de l'informer du résultat dès le tirage effectué. La date et l'heure limites pour venir prendre possession de son prix à nos bureaux situés au 6658, boulevard Monk à Montréal (H4E 3J1) Téléphone : (514) 766-4131 est le : 8 juin à 16h. Les certificats d'achat seront valides jusqu'au 30 juin 2018.
9. **La mention que, dans tous les cas, doivent être au moins exclues les personnes spécifiées à l'article 12 ;**
La personne au bénéfice de laquelle un concours publicitaire est tenu soit la SDC.MONK, ses employés, son représentant, ses membres familiaux et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.
10. **Mention spéciale ;**
« Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. »
11. **La nature de l'épreuve à laquelle doit se soumettre un gagnant pour obtenir son prix ;**
Une épreuve mathématique simple : (10+10) – 10